### REUNION PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h10'.

Mme LA PRESIDENTE. - Je déclare la séance ouverte.

Mme LA PRESIDENTE. - Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur et Monsieur André GILLES, Député provincial-Président, Monsieur Georges PIRE, Député provincial - Vice-président, Messieurs Christophe LACROIX et Paul-Emile MOTTARD, Députés provinciaux.

Je félicite les Députés présents dont une femme !

Madame et Messieurs les Chefs de groupe, Mme BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme BONGARTZ ne sera pas là cette semaine et M. DEL DUCA arrivera avec quelques retards

Mme LA PRESIDENTE. - M. GEORGES ?

M. GEORGES. - Deux arrivées tardives, Mme MAQUET et M. FOCCROULLE

Mme LA PRESIDENTE. - Merci. M. DENIS ou sa remplaçante ?

 $\,$  Mme FRESON.- M. GABRIEL arrivera avec quelques retards ainsi que M. DENIS et M. FLAGOTHIER sera absent.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION, vous m'avez dit M. NIVARD et Mme GOFFIN ?

M. DRION.- Ainsi que quelques arrivées peu tardives...

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION.

#### I.- Ordre du jour

### II.- Ordre du jour actualisé

## III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011.

Je donne la parole à M. le deuxième Secrétaire, pour la lecture du résumé de la réunion du 22 septembre 2011.

(M. FANIEL, deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

Le point 2 de l'ordre du jour, M. MESTREZ, vous recevrez votre plaque jeudi 20 octobre au lieu d'aujourd'hui. Vous attendrez encore un jour.

#### IV. - Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle que la deuxième réunion de la 7ème Commission se réunit ce jour, à 19 heures, en la Salle des Gardes et elle sera consacrée à la mise en non-valeurs de créances fiscales (document 11-12/012, aux Services provinciaux : marché de fournitures (document 11-12/016), l'arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011 (document 11-12/001), la perception des taxes provinciales pour l'année 2012, le projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2012, l'emprunts de

couverture des dépenses extraordinaires de 2012 - 1ère série.

L'ouverture de la discussion sur le compte 2010 et le budget 2012 y compris la note de politique générale aura lieu demain mercredi 19 octobre.

La date de clôture du dépôt des amendements budgétaires fixée initialement au mercredi 19 octobre est donc reportée au jeudi 20 octobre.

Suite à ces modifications, je crois que vous l'avez tous eu sur votre mail mais pour ceux qui ne l'on pas lu, je vous communique ci-après le schéma de nos travaux : ce mardi 18, examen des dossiers traditionnels. Le mercredi 19, ouverture de la discussion sur le compte 2010 et le budget 2012 y compris la note de politique générale.

Eventuellement, premières réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques.

Le jeudi 20, poursuite de la discussion sur le compte 2010 et le budget 2012, suite des réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences et interventions des Chefs de groupe.

Je vous rappelle que la date de clôture du dépôt des amendements budgétaires, ne pas oublier.

Et le vendredi 21, aux réponses du Collège provincial quant aux interventions budgétaires et interventions des chefs de groupe et aux votes des dossiers compte 2010 et dossiers budgétaires 2012.

Vous trouverez de toute manière sur vos bancs un ordre du jour actualisé.

## V. - Ordre du jour des questions d'actualité.

Document 11-12/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur « l'interception et le décryptage effectués pas les services informatiques provinciaux sur des connections sécurisées depuis l'intranet de la Province de Liège ».

Mme LA PRESIDENTE. - Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Je donne la parole à M. Jean-Marie BECKERS. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, Chers Collègues, je vais vous lire une partie de ma question et pas l'entièreté car ce qu'il faut d'abord c'est un peu situer le problème et pour le reste, je laisserai le soin au Député en charge de l'Intranet d'y répondre.

Donc, M. le Député en charge de l'Intranet, Monsieur le Député en charge de l'Intranet, je souhaite vous poser une question d'actualité portant sur l'interception et le décryptage de connections sécurisées en protocole HTTPS, tant du personnel de la Province que d'étudiants, au départ de l'Intranet Provincial vers Internet. Ces opérations auraient été effectuées par les services informatiques provinciaux.

Lors de ces connections sécurisées, les utilisateurs ont constaté qu'ils recevaient systématiquement une alerte de sécurité concernant un certificat "Province de Liège". La hiérarchie consultée a alors signalé qu'il s'agissait d'un souci technique lié à la consultation de l'outil Webmail. Cette explication est cependant peu plausible puisque le problème survenait sur toutes les connections sécurisées, et il ne s'agissait pas d'un souci technique mais d'un mécanisme d'interception et de décryptage de communications sécurisées. Le problème a été notamment constaté des enseignants et des étudiants de la Haute École. Le ayant progressivement compris personnel et les étudiants problème en ont été extrêmement émus, au point que ces derniers ont d'ailleurs lancé une pétition en ligne contre cette pratique, qui leur semblait poser d'importants problèmes de respect de la vie privée. Certains aspects du problème semblent même illégaux, sous réserve d'étude juridique complète.

Le phénomène a cessé depuis ce jeudi 6 octobre à midi, sans savoir si c'est à cause des remous causés par l'indignation des utilisateurs. Il semblerait en tout cas qu'il s'agisse d'une initiative relativement autonome prise par le service intranet. On peut cependant se demander s'il est question de remettre en place ce mécanisme sous peu.

La technique employée porte le nom de "man in the middle", un ordinateur situé sur le réseau intranet de la Province veut se connecter à un site sécurisé par protocole HTTPS et sollicite un échange de clefs, de certificats, avec ce site.

Le filtre placé entre l'intranet et Internet intercepte la demande et établit la communication sécurisée mais se substituant à l'ordinateur original. Il devient donc la source de la transaction.

Ensuite, le filtre établit ensuite une communication sécurisée entre lui et l'ordinateur original. Il le fait au nom du site contacté, mais comme il ne peut utiliser le même certificat, il donne son certificat à lui, donc celui qui est appelé "Province de Liège" à l'ordinateur original.

En conclusion, en cas de connexion sécurisée, au lieu d'avoir un simple tunnel entre l'intranet provincial et un site internet sécurisé, on a un tunnel interrompu par un filtre dans lequel les informations sécurisées sont parfaitement lisibles.

Je vais passer sur les différents points qui semblent problématiques, donc j'en cite 5 dans la question, essentiellement, c'est surtout des problèmes liés à la protection de la vie privée mais aussi au danger que pourraient encourir les utilisateurs par le biais de la technique utilisée et donc je termine par la question qui est la suivante : dès lors, Monsieur le Député en charge de l'intranet, notre question très simple : le collège était-il au courant de cette façon de procéder et l'a-t-il approuvée ? Et si ce n'est pas le cas, que comptez-vous faire pour y mettre fin ? Merci.

 $\,$  Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. le Député Julien MESTREZ. Vous avez la parole M. le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Je voudrais d'abord remercier M. BECKERS à double titre, le premier c'est d'avoir bien voulu me communiquer, avec un tout petit délai préalable le contenu de sa question, ce qui me permet de lui répondre de manière complète et pertinente, du moins je l'espère et la deuxième, c'est de soulever un problème dont les uns et les autres, nous risquons tous d'avoir à entendre.

Nous avons d'abord eu à souffrir si vous vous souvenez de cette censure sur nos ordinateurs qui je pense est nettement moins souvent évoquée pour le moment et donc se passe, je crois, beaucoup mieux, mais il n'empêche que le filtre reste installé sur les ordinateurs de la Province d'une manière générale et que, effectivement, nombre de personnes peuvent se poser des questions

quant à savoir comment ça se fait et plus particulièrement quant à savoir si la vie privée est respectée dans les procédures qui sont mises en place pour filtrer les communications.

Donc, merci, la question est pertinente et va me permettre d'essayer de faire un point que j'espère suffisamment complet mais que j'espère aussi, clair, qui n'est pas simple.

Donc, depuis 2001, la Province de Liège a, vous le savez, mis en œuvre un logiciel de filtrage pour l'accès à Internet tant pour l'Enseignement de la Province de Liège que pour les secteurs de l'Administration. Il protège les élèves et étudiants de l'Enseignement provincial, mais aussi les agents provinciaux, des contenus et de contacts inappropriés qu'ils pourraient trouver sur Internet. En outre, il assure une protection contre les virus souvent présents sur ces sites considérés comme préjudiciables, notamment dans les services de courrier offerts sur Internet, le Webmail.

Le réseau Internet étant mouvant par nature, des mises à jour régulières du logiciel s'imposent afin de rester efficace.

Ces mises à jour sont de deux natures : la maintenance du filtre par son éditeur. C'est une mise à jour constante, c'est-àdire autant de fois par jour que nécessaire, de la catégorisation des sites, j'y reviendrai tout à l'heure. Donc c'est une maintenance pour laquelle une prolongation de contrat est proposée au Collège provincial chaque année. Donc le Collège est parfaitement informé.

A côté de cela, il y a un travail quotidien et complexe de paramétrage des règles du filtrage du trafic, c'est un bidouillage qui est effectué par les agents qualifiés et compétents du service réseau, et pour lequel il est difficilement concevable, lors de chaque modification, de passer par le Collège provincial, voire même d'avertir les utilisateurs, c'est des simples modifications techniques.

En ce qui concerne les utilisateurs, on rappellera l'existence de la Charte relative à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, qui s'applique à toute personne ayant un accès permanent ou temporaire à une ou plusieurs ressources TIC de la Province de Liège, ce qui inclut les étudiants et professeurs de la Haute école.

Cette Charte prévoit que ces utilisateurs reconnaissent le principe selon lequel la Province de Liège dispose d'un droit de

contrôle sur l'outil TIC et sur l'utilisation de cet outil, y compris lorsque cette utilisation relève de la sphère privée.

Ce contrôle a essentiellement et entre autres pour finalité la sécurité et le bon fonctionnement technique des systèmes informatiques en réseau de la Province de Liège. Ce n'est même pas, je dirais, des considérations morales qui nous meuvent à l'occurrence, c'est le fait de pouvoir faire fonctionner un réseau de 3.000 ordinateurs sans inconvénients ou sans accident majeur.

Ce contrôle que nous effectuons et qui est repris dans la Charte est conforme à la législation et aux recommandations de la Commission de protection de la vie privée, comme en atteste l'analyse juridique établie par le Conseiller en sécurité de l'Information, nous en avons un en province de Liège qui vérifie qu'on ne fait pas n'importe quoi, qui est le garant du respect de la vie privée et de la loi. Et donc, à l'occasion de votre question, il a établi une analyse que je vous remettrai à la fin de mon intervention.

La Direction des Systèmes d'Information ne travaille pas sans l'aval du Collège provincial. Il faut savoir que plus de 80.000.000 de sites sont référencés dans l'outil de filtrage utilisé actuellement et qui est dénommé actuellement Websense.

Ils sont classés en catégories, environ 90, dont 37 étaient filtrées pour le personnel provincial et pour vous aussi d'ailleurs. Début 2010, le Collège a marqué son accord sur une proposition de défiltrage progressif de certaines catégories, portant leur nombre aujourd'hui à 15 et cela, pour une période de tests.

On l'a dit depuis 2001, la Province de Liège a organisé un filtrage des flux ouverts, nous en avons tous été « victimes ». Toutefois, le logiciel ne permettait pas le filtrage des flux sécurisés, c'est de ça que vous parlez, les flux sécurisés de type HTTPS, ce que permet la nouvelle version mise en place cet automne, capable de décrypter puis de réencrypter le flux.

L'objectif est d'analyser en temps réel si le contenu d'une connexion sécurisée présente un risque pour la sécurité de notre réseau. Cette option d'analyse de flux trouve son utilité de nos jours suite à l'explosion des sites web2.0, c'est-à-dire les sites interactifs, basés sur l'interactivité. Ces sites sont particulièrement vulnérables du fait des possibilités pour tout internaute d'injecter du contenu, éventuellement malveillant.

Et malheureusement, les solutions de sécurité traditionnelles

dont vous parlez : antivirus, firewall, anti-spyware, même à jour, ne sont pas conçues pour gérer ce type de menaces. En général, les solutions traditionnelles sont capables d'identifier les menaces d'hier, mais en raison de leur manque de rapidité et de flexibilité, ces outils restent impuissants face aux agressions contre le contenu dynamique des sites web2.0.

Le filtre utilisé va plus loin que ces solutions traditionnelles, et associe de multiples méthodes d'analyse : filtrage d'URL, anti-virus, services de réputation Web, empreintes numériques des données… et ils associent ces méthodes d'analyses aux contenus entrant et sortant. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une inspection de trafic en temps réel et non du contenu des données. Aucun contenu n'est stocké par la solution de filtrage.

Pour faire bref et donc approximatif, disons que chaque élément du message est comparé aux mots clés du filtrage, sans que le message lui-même soit « lu » dans son ensemble. Chaque morceau du message qui est testé, il n'y a rien ni personne qui essaye de comprendre le message et encore moins de le stocker.

Il est impossible pour le personnel informatique s'occupant du réseau de détourner ce trafic, et encore moins d'en visualiser le contenu. La gestion de cette solution de filtrage passe obligatoirement par le système interne de la Province et seuls 4 agents provinciaux y ont accès. Chaque action de ces agents est automatiquement inscrite dans un journal figurant dans l'applicatif Websense même.

En outre, et même si la précision est inutile dans le cas d'espèce, la Charte TIC signée par les agents provinciaux précise spécifiquement que "La confidentialité quant aux données personnelles auxquelles le personnel de surveillance de réseau peut accéder dans le cadre de ses interventions sera respectée." Confidentialité sera respectée.

Autre préoccupation dans votre question, la solution logicielle de filtrage est inaccessible depuis l'extérieur. Et quand bien même un hacker, une tierce personne, arrivait à en prendre le contrôle, elle pourrait seulement jouer sur les règles de filtrage, comme nos 4 agents, et à aucun moment récupérer du contenu.

Concernant plus particulièrement la façon dont le service réseau aurait communiqué avec les utilisateurs, il s'agit là d'une mauvaise interprétation. Pour les utilisateurs de l'enseignement,

dont les postes de travail sont situés en dehors de notre domaine en dehors de nos 3.000 ordinateurs, l'installation d'un certificat, certificat « Province de Liège » était effectivement une solution prônée par le service réseau.

De façon générale, la sécurité informatique repose de plus en plus sur la capacité qu'ont les utilisateurs à comprendre les informations relatives à ces certificats, informations le plus souvent complexes et obscures sans l'intervention d'une personne compétente. Lorsque le personnel informatique, personne compétente, répond à un utilisateur qu'il peut faire confiance dans ce certificat, un certificat qui s'appelle « Province de Liège » : on peut difficilement faire plus explicite, l'utilisateur peut être rassuré.

Je confirme, pour conclure, que ce filtrage https est actuellement à l'arrêt, depuis le 6 octobre, pour des raisons techniques de paramétrage. Il est clair que les remous en provenance des écoles n'ont été rapportés à nos Services que le 12.

Pour les raisons évoquées tout au long de cet exposé, ce filtrage sera à nouveau analysé, et fera l'objet de tests plus poussés afin de bénéficier de ses avantages sans désagréments pour les utilisateurs de notre réseau.

Voilà chers Collègues l'exposé qui, je l'espère, peut vous rassurer. C'est une machine qui fait le truc, brique par brique sans avoir la moindre idée de la maison ou du garage ou du lupanar dans lesquels la brique va servir. Il n'y a pas de capture des données, il n'y pas conservation de données et l'ensemble de la procédure est continuellement vérifiée par un juriste au sein de la Province qui est responsable de contrôler le respect de la loi et le respect des obligations de la Commission du respect de la vie privée et donc, je vais vous remettre incessamment toute une série de documents sur la liste des mots clés, des domaines qui restent soumis à un filtre sur les conclusions de notre juriste et je pense que vous pourrez rassurer votre interlocuteur.

Ceci étant, s'il restait des difficultés, je crois qu'il faut renvoyer à une réunion de Bureau ou nous pourrions en discuter plus techniquement avec les responsables du Service Intranet. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial.

# VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/005 : Budget provincial -  $3^{\text{ème}}$  série de modifications budgétaires.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour : document 11-12/005. Ce document a été soumis à l'examen de la  $7^{\text{ème}}$  Commission. J'invite le rapporteur, Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Madame, Monsieur les Députés provinciaux, Mme la Greffière, Chers Collègues.

Votre 7ème commission s'est donc réunie le mercredi 5 octobre dernier et a analysé le rapport du Collège concernant la troisième série de modifications à apporter au budget provincial de 2011.

Après une brève présentation du rapport du Collège provincial par le Président, une série de questions ont été posées.

La première concernait l'article 552/742200 « ristournes intercommunale ».

Il a été répondu au Commissaire qu'il s'agissait en fait d'une adaptation. Que l'Assemblée générale de TECTEO s'étant réunie et ayant fait savoir à la Province le montant des dividendes qu'elle percevrait, la Province a dès lors pu adapter les montants repris au budget 2011.

La deuxième demande de précisions concernait l'article 922/410403 et il a été répondu au commissaire que ce n'était que le réajustement de la prévision de recette en rapport avec la réalité.

La troisième question portait sur l'article relatif au « Fonds spécial pour les projets supracommunaux ».

Il s'agit en fait d'un montant réservé par la Province pour payer les projets supracommunaux. Montant qui représente une certitude, une garantie pour les communes.

Enfin, la dernière question concernait l'article 104/624100 et

là, il s'agit d'une adaptation des montants initialement prévus pour assurer, à charge du Fond des pensions de la Province, les dépenses de pension restants à charge du Fond, ce qu'on appelle les tantièmes préférentiels.

La commission s'est ensuite prononcée sur ces modifications et c'est par 10 voix pour et 1 abstention qu'elle vous propose d'adopter le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 11-12/006 : Budget provincial - Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2011 - $4^{\rm ème}$ série.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour : document 11-12/006. Ce document a été soumis à l'examen de la  $7^{\rm ème}$  Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

En fait, ce dossier n'a soulevé aucune remarque et c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART

Oui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 11-12/007 : Approbation des comptes de gestion provenant de différents legs pour l'année 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour : document 11-12/007. Ce document a été soumis à l'examen de la  $7^{\rm ème}$  Commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions.

(M. LEMMENS est absent de la salle).

Je demande à un remplaçant de la septième Commission à venir nous faire connaître les conclusions de la Commission.

(M. SOBRY prend place à la tribune).

Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Vous avez la parole.

M. SOBRY, Conseiller provincial (à la tribune).— Merci Mme la Présidente. C'est sans remarque que la septième Commission vous propose par 10 voix pour et 2 abstentions si je lis bien, d'adopter les comptes de gestion de ces différents legs qui vous sont proposés.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/008: Services provinciaux: Modification à apporter au cadre du C.H.S. « l'Accueil » portant sur l'augmentation du nombre d'emplois d'infirmier en Chef de Service de 2 à 3 unités.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour : document 11-12/008. Ce document a été soumis à l'examen de la  $7^{\rm ème}$  Commission. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Il n'y a pas eu plus de remarque pour ce point-ci et c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 11-12/010: Désignation d'un comptable des matières à l'Ecole polytechnique de Verviers.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 1 de l'ordre du jour : document 11-12/010. Ce document a été soumis à l'examen de la  $7^{\text{ème}}$  Commission. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le

Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).— Merci Mme la Présidente. Je peux continuer sur la voie de Mme BLAISE pour vous dire qu'il n'y a pas davantage eu de remarque et qu'on en est toujours à 10 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/009 : Représentation provinciale - Désignation d'un Conseiller provincial pour représenter la Province de Liège au sein de l'ASBL « Kadriculture ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 2 de l'ordre du jour : document 11-12/009. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Notre Bureau a examiné le dossier Kadriculture faisant l'objet du document 11-12/009.

Il s'agit d'une toute nouvelle asbl regroupant différentes associations locales actives sur le plan culturel. La zone d'action de cette asbl porte sur les communes de Trois-Ponts, Stoumont et Vielsalm, c'est M. Yoann FREDERIC, Conseiller provincial, qui est proposé.

Voici le vote du Bureau : 8 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 11-12/011 : Modifications apportées au Règlement d'ordre intérieur de la Bibliothèque Chiroux-Croisiers

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. – Point complémentaire 3 de l'ordre du jour : document 11-12/011. Ce document a été soumis à l'examen de la  $3^{\text{ème}}$  Commission. J'invite le rapporteur, Mme Fabienne CHRISTIANE à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Mme la Présidente, Mme CHRISTIANE vient de m'appeler en disant qu'elle était un peu en retard, je veux bien l'assumer mais comme ne j'étais pas à la Commission, je n'ai pas suivi.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous pouvons passer au point complémentaire numéro 4 en attendant.

#### Document 11-12/012 : Mise en non-valeurs de créances fiscales

(Voir rapport)

 $\,$  Mme LA PRESIDENTE. – Ce document sera soumis à l'examen de la  $7^{\mbox{\tiny ème}}$  Commission ce mardi à 19H00.

Document 11-12/013 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement d'un escalier de secours extérieur à la Haute Ecole de la Province de Liège, site Quai G. Kurth.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 5 de l'ordre du jour : document 11-12/013. Ce document a été soumis à l'examen de la  $8^{\text{ème}}$  Commission. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).— Merci Mme la Présidente. Il n'y a pas eu de question et donc la proposition, c'est par 8 voix pour et 4 abstentions qu'on vous demande d'adopter le marché de travaux.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/014 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le remplacement de deux ascenseurs à l'I.P.E.S. Spécial de Micheroux

Document 11-12/015 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le remplacement de deux ascenseurs au Complexe du Barbou - Institut Malvoz.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires 6 et 7 de l'ordre du jour : documents 11-12/014 et 11-12/015. Ces documents ont été regroupés et ont été soumis à l'examen de la 8 commission. J'invite le rapporteur, M. Balduin LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Mardi passé, la huitième Commission s'est réunie pour le point 11-12/014 pour la mise en norme des deux ascenseurs dans l'Institut dit IPES à Micheroux.

Les deux ascenseurs datant de 1955, donc une bonne qualité belge, vont être remplacés par deux nouveaux d'une tonne de charge utile, accessible aux personnes à mobilité réduite pour la somme de 147.500  $\in$  TVAC avec un contrat d'entretien de 16.000  $\in$  par adjudication publique.

Il n'y a pas eu de question et alors on a voté 9 pour et 5 abstentions.

Idem pour le point 15, remplacement de deux ascenseurs de 320 et de 1.000 kilos à l'Institut Malvoz pour les mêmes raisons. Le montant à estimer est de 213.500  $\in$  pour le remplacement et de 20.000  $\in$  pour l'entretien.

Aucune question aussi là n'a été posée par l'assemblée donc on est passé au vote et c'était le même résultat. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote globalisé des conclusions de la Commission ou désirez-vous un vote séparé ? Globalisé. D'accord.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ces deux résolutions.

Document 11-12/016 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système d'identification et de protection antivol lié à un système automatisé de prêt, basé sur la technologie RFID pour la Bibliothèque des Chiroux.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 8 de l'ordre du

jour : document 11-12/016 et 11-12/015. Ce document sera soumis à l'examen de la  $7^{\rm ème}$  Commission ce mardi à 19H00.

Document 11-12/017 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction du bâtiment de la phase 2 - Parachèvements - de la Maison provinciale de la formation à Seraing

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 9 de l'ordre du jour : document 11-12/017. Ce document a été soumis à l'examen de la  $8^{\text{ème}}$  Commission. J'invite le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).— Merci Mme la Présidente. Donc, la même remarque, il n'y a pas eu de question, donc c'est par 5 voix pour et 4 abstentions qu'on vous propose d'adopter le marché de travaux.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/018 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de mise en conformité des isolements et d'aménagement d'un bureau des infirmiers dans le pavillon Les Mélèzes au CHS « L'Accueil » à Lierneux

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 10 de l'ordre du jour : document 11-12/018. Ce document a été soumis à l'examen de

la  $8^{\text{ème}}$  Commission. J'invite le rapporteur, M. MARLIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. La huitième Commission s'est réunie ce jour pour étudier le document 11-12/018 dont la Présidente nous a lu le titre.

Il n'y a eu aucune remarque, aucune question et c'est par 5 pour et 4 abstentions que la Commission vous propose d'accepter cette Résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Oui est contre ?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Comme déjà signalé, les points 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour seront soumis ce mardi à 19 $\rm H00$ 0 à l'examen de la  $7^{\rm ème}$  Commission.

Document 11-12/019: Introduction d'un recours devant le Conseil d'Etat à l'encontre d'une décision ministérielle concernant un membre du personnel enseignant.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 11 de l'ordre du jour : document 11-12/019. Ce document sera soumis à l'examen de la  $6^{\mbox{\tiny ème}}$  Commission en date du jeudi 20. Il fera l'objet d'une séance à huis clos.

- M. DRION, je reviens sur le point avant de clôturer la séance.
- M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).— Je me suis concerté avec ma voisine qui était en  $3^{\mbox{\tiny eme}}$  Commission et apparemment, sur ce dossier là, il y a eu débat et Mme CHRISTIANE a pris des notes… Je demande à l'Assemblée de nous en excuser.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc, ce que je vous propose c'est de remettre le point demain parce que j'arrive en fin de séance. Nous mettrons exceptionnellement le point mais dorénavant, il faudra essayer de faire passer...

## VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011, je le déclare approuvé.

#### VIII- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la réunion de ce jour et je vous donne rendez-vous demain à 15H00 pour notre prochaine séance.

La réunion est levée à 15H50.